



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

**relative à la demande déposée par la Société M J Valorisation
en vue de l'extension de son activité de collecte, tri et traitement de dangereux
exercée sur le territoire de la commune de SAINTE-SIGOLENE (43600)**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2022-151 du 21 décembre 2022, la demande déposée par la **Société M J Valorisation** en vue de l'extension de son activité de collecte, tri et traitement de déchets dangereux exercée en ZI des Taillas, sur le territoire de la commune de SAINTE-SIGOLENE (43600) sera soumise à consultation du public, **par voie électronique**

du 23 janvier 2023 au 23 février 2023 inclus

Pendant cette période, le dossier de demande de modification des conditions d'exploitation de l'installation de traitement de déchets précitée, sera à la disposition du public sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes publiques Etat-Participation du public par voie électronique.

Pendant la durée de la consultation, les observations et propositions du public sur le projet pourront être adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ppvemjvalorisation@haute-loire.gouv.fr,

Le public pourra demander des informations auprès de Mme Florence MARTIN – Société M J Valorisation au 04 71 66 46 14.

Les observations et propositions du public seront insérées et consultables sur le site internet des services de l'Etat.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.